

IMPORTATION ET EXPORTATION

EXPÉDIER AU CANADA DOCUMENTS DE DOUANE RENDUS SIMPLES

Aperçu des documents nécessaires pour exporter des marchandises au Canada.

Importation et exportation

Expédier au Canada Documents de douane rendus simples

Aperçu des documents nécessaires pour exporter des marchandises au Canada.

Il est parfois difficile de déterminer quels documents de douane doivent accompagner vos marchandises, et comment les remplir. Une erreur peut donner lieu à un long retard à la frontière et à des pénalités financières onéreuses.

Voici un bref aperçu des principaux documents nécessaires, en plus de certains autres documents qui pourraient être requis selon le type de marchandises expédiées.

Les quatre documents qui doivent accompagner chaque expédition

La Facture des douanes canadiennes (FDC) ou une facture commerciale

Une facture commerciale est le document principal à partir duquel l'acheteur ou l'importateur paie le vendeur ou l'exportateur. Pour les importations, la facture commerciale a généralement deux buts : permettre à l'exportateur de recevoir son paiement et aider l'importateur à dédouaner les marchandises.

Vous pouvez fournir les informations requises sur une Facture des douanes canadiennes (FDC) ou une facture commerciale, pour autant que cette dernière contienne tous les éléments de données réglementaires figurant sur la FDC.

Vérifiez si toutes ces informations requises figurent sur la facture :

- nom légal complet, adresse et pays du fournisseur/exportateur

Apprenez à connaître les principaux documents de douane et leurs méthodes de livraison pour expédier des marchandises au Canada.



- nom et adresse du destinataire
- description détaillée de chaque article expédié
- poids brut et net (brut moins le poids de l'emballage)
- prix unitaire de chaque article (dans la devise de règlement)
- prix total
- devise de règlement
- conditions de livraison et de paiement
- date à laquelle les marchandises ont commencé leur expédition continue vers le Canada
- numéros de référence (numéro de bon de commande)
- licence d'importation (s'il y a lieu)
- frais de transport/assurance

Si votre facture commerciale ne peut pas contenir les informations requises, vous pouvez remplir une FDC pour votre expédition. La FDC contient toutes les zones d'information requises par l'ASFC. Cliquez ici [[link to French CCI](#)] pour en obtenir un exemplaire.

Connaissance

C'est vous, l'exportateur, qui présentez un connaissance à un transporteur pour décrire les marchandises à expédier. Le transporteur accuse réception du connaissance qui précise les conditions du contrat de transport. Un exemplaire du connaissance est également remis à l'importateur pour arranger le ramassage des marchandises, et un troisième exemplaire est conservé dans les dossiers du transporteur.

Manifeste ou document de contrôle du fret

Le manifeste est une liste du contenu de l'expédition, préparée par le transporteur et contenant les informations que vous avez fournies en tant qu'exportateur, pour présentation aux autorités douanières en vue du dédouanement. Le manifeste porte parfois le nom de document de contrôle du fret (DCF).

Un manifeste/DCF contient son propre numéro d'identification appelé numéro de contrôle du fret. Après soumission et acceptation par l'ASFC, le manifeste et le numéro de contrôle du fret sont surveillés par l'ASFC pour assurer le dédouanement et la clôture appropriée de l'expédition. Le manifeste le plus courant pour le transport routier est le formulaire A8A.

Déclaration d'exportation de l'expéditeur – formulaire américain Shipper's Export Declaration (SED)

Une déclaration américaine SED est requise pour les exportations originaires des États-Unis qui sont des marchandises contrôlées. Pour savoir si vos marchandises sont classées dans cette catégorie, vous devez consulter la liste de contrôle commercial en communiquant avec le bureau de l'administration des exportations au Département du commerce des États-Unis.

Le formulaire SED doit être rempli en anglais et dactylographié ou écrit dans un support d'information non effaçable. L'original doit être signé (tampon de signature acceptable) par l'exportateur (principale partie négociatrice aux États-Unis) ou par son transitaire ou agent autorisé. Si vous utilisez un agent externe pour préparer un formulaire SED, vous devez remettre à cet agent une procuration officielle par écrit.

Documents requis dans des circonstances spéciales :

Liste de colisage

Une liste de colisage est facultative et ne fait pas l'objet d'un format standard. Elle énumère en détails le contenu de l'expédition : quantités, articles, numéros de modèle, dimensions et poids brut et net. Cette liste doit indiquer le nombre et le type d'unités de matériel à l'intérieur de chaque caisse ou boîte de l'expédition. C'est l'exportateur qui doit remplir la liste de colisage lorsque les marchandises sont préparées pour expédition. La liste permet à votre

courtier en douane de connaître plus de renseignements, pour éviter les retards lorsqu'il faut connaître certains détails au sujet du contenu de l'expédition.

Licences d'importation

Les licences d'importation sont des documents supplémentaires qu'il faudra peut-être remplir pour des marchandises classées dans certaines catégories. Ces licences sont nécessaires seulement si vos marchandises sont assujetties à une réglementation d'autres organismes gouvernementaux du Canada, pour des articles tels que des aliments, médicaments, textiles, etc.

Certificat d'origine ALENA

Le Certificat d'origine de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) est un document qui indique où les marchandises ont été produites. Ce certificat est requis pour des marchandises admissibles à un traitement tarifaire préférentiel en vertu de l'ALENA. Dans ce but, vos marchandises doivent avoir été produites ou essentiellement fabriquées dans un pays membre de l'ALENA. Pour prouver que vos marchandises sont admissibles, vous devez produire un Certificat d'origine ALENA.

Deux modes de livraison des documents à la douane :

Livraison manuelle des documents

L'exportateur peut remplir les documents à la main et en imprimer plusieurs exemplaires (un pour le transporteur et un autre pour les dossiers de l'exportateur).

Transmission électronique des documents

De nombreux courtiers en douane offrent des services de transmission et de stockage électronique des données. La transmission électronique est un bon moyen de rester organisé et efficace.

Contactez Livingston

Vous avez des questions ou besoin d'aide avec vos expéditions ? Contactez votre directeur de compte, écrivez-nous à : simplifier@livingstonintl.com ou nous donner un appel au **1-800-837-1063**